

DEMANDE DE BOURSE DÉPARTEMENTALE COLLÉGIENS

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

IMPORTANT :

CETTE FICHE INDIVIDUELLE DOIT ÊTRE REMISE AVANT LE 18 OCTOBRE 2017 AU COLLÈGE DE VOTRE ENFANT EN MÊME TEMPS QUE LA DEMANDE DE BOURSE NATIONALE

Conditions d'attribution :

- Être bénéficiaire de la bourse nationale 2017-2018
- Le représentant légal de l'enfant doit être domicilié dans le Département de l'Eure

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DE LA FAMILLE

Attention : Les informations doivent être strictement identiques à celles de la demande de Bourse Nationale

ENFANT POUR LEQUEL VOUS DEMANDEZ LA BOURSE

COLLÈGE FRÉQUENTÉ À LA RENTRÉE 2017 CLASSE

NOM

PRÉNOMS

Fille Garçon Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_| Régime : Demi-pensionnaire Externe

VOUS-MÊME

VOUS ÊTES le père la mère le représentant DE L'ENFANT

NOM (suivi éventuellement du nom d'usage) ET PRÉNOM :

ADRESSE

CODE POSTAL |_|_|_|_|_| COMMUNE

N° DE TÉL |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| COURRIEL

SITUATION DE FAMILLE marié(e) pacsé(e) en concubinage séparé(e) divorcé(e) veuf(ve) célibataire

VOTRE CONJOINT(E), VOTRE CONCUBIN(E) OU VOTRE PARTENAIRE DE PACS

EST-IL(ELLE) le père la mère DE L'ENFANT

NOM (suivi éventuellement du nom d'usage) ET PRÉNOM :

ADRESSE (si différente de la vôtre)

CODE POSTAL |_|_|_|_|_| COMMUNE

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

JE SOUSSIGNÉ (NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL / DEMANDEUR)

autorise le collège à communiquer au Conseil départemental de l'Eure les informations concernant mon dossier de Bourse Nationale et certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

DATE |_|_|_|_|_|_|_|_|

SIGNATURE
(obligatoire)

PIÈCE À FOURNIR

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (BIC/IBAN)

➔ Le RIB doit être identique à celui fourni pour la demande de Bourse Nationale

COLLEZ VOTRE RIB ICI

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

L'ÉLÈVE BÉNÉFICIE D'UNE BOURSE NATIONALE

ECHELON 1 ECHELON 2 ECHELON 3

Date du dépôt de la demande |_|_|_|_|_|_|_|_|

Cachet de l'établissement :

L'article 441-6 du code pénal précise que « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé de mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu. »

Département de l'Eure - Dispositions relatives à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande de bourse scolaire. Les destinataires sont exclusivement les services du Conseil départemental. Les renseignements demandés sont obligatoires, un défaut de réponse peut entraîner un retard dans l'instruction de votre dossier. Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez adresser un courrier à la Direction des collèges à l'adresse indiquée sur cette fiche.